



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. : générale  
17 novembre 2014

Français  
Original : anglais

**Bureau de la neuvième réunion de la Conférence des  
Parties à la Convention de Vienne pour la protection  
de la couche d'ozone  
Deuxième réunion**

**Bureau de la vingt-cinquième Réunion des Parties au  
Protocole de Montréal relatif à des substances qui  
appauvrissent la couche d'ozone  
Première réunion**

Paris, le 16 novembre 2014

**Rapport de la deuxième réunion du Bureau de la  
neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention  
de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et de la  
première réunion du Bureau de la vingt-cinquième Réunion des  
Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui  
appauvrissent la couche d'ozone**

**I. Ouverture de la réunion**

1. La deuxième réunion du Bureau de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et la première réunion du Bureau de la vingt-cinquième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ont eu lieu au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à Paris, le samedi 16 novembre 2014.

2. Les réunions, qui se sont tenues conjointement, ont été ouvertes à 16 h 05 par Mme Nino Tkilava (Géorgie), Présidente du Bureau de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne. Les discussions sur les points 1 à 3 de l'ordre du jour des réunions ont été présidées par Mme Tkilava, alors que celles sur les points 4 à 9 l'ont été par M. Oleksandr Nastasenko (Ukraine), Président du Bureau de la vingt-cinquième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

3. Les membres ci-après du Bureau de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne étaient présents :

Présidente : Mme Nino Tkilava, Géorgie (États d'Europe orientale)  
Vice-Présidents : M. Alain Wilmart, Belgique (États d'Europe occidentale et autres États)  
M. John Sandy, Trinité-et-Tobago (États d'Amérique latine et des Caraïbes)  
M. Ezzat Lewis Hannalla Agaiby, Égypte (États d'Afrique)  
Rapporteur : Mme Bitul Zulhasni, Indonésie (États d'Asie et du Pacifique).

4. Les membres ci-après du Bureau de la vingt-cinquième Réunion des Parties au Protocole de Montréal étaient également présents :

- Président : M. Oleksandr Nastasenکو, Ukraine (États d'Europe orientale)
- Vice-Présidents : M. Joseph Sakala, Zambie (États d'Afrique)  
M. Italo Córdova, El Salvador (États d'Amérique latine et des Caraïbes)  
M. Malcolm McKee, Nouvelle-Zélande (États d'Europe occidentale et autres États)
- Rapporteur : Mme Ella S. Deocadiz, Philippines (États d'Asie et du Pacifique)

5. On trouvera une liste complète des participants dans l'annexe du présent rapport.

6. Dans sa déclaration liminaire, Mme Tina Birmpili, Secrétaire exécutive du Secrétariat de l'ozone a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion.

## II. Adoption de l'ordre du jour

7. L'ordre du jour provisoire des réunions proposé dans le document UNEP/OzL.Conv.9/Bur.2/1-UNEP/OzL.Pro.25/Bur.1/1 et reproduit ci-après a été adopté :

1. Ouverture des réunions.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Suite donnée aux décisions prises par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa neuvième réunion et questions connexes :
  - a) Conclusions de la neuvième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone des Parties à la Convention de Vienne;
  - b) Première réunion du Bureau de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne.
4. Suite donnée aux décisions prises par la vingt-cinquième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
5. Aperçu des documents de travail préparés pour la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et la vingt-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
6. Examen de l'ordre du jour et présentation d'une feuille de route pour la conduite de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.
9. Clôture des réunions.

## III. Suite donnée aux décisions prises par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa neuvième réunion et questions connexes

8. Présentant ce point de l'ordre du jour, la Présidente a appelé l'attention sur une note du Secrétariat exposant la suite donnée aux décisions et proposant un aperçu des documents de travail ainsi qu'une feuille de route pour la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et la vingt-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Conv.9/Bur.2/2-UNEP/OzL.Pro.25/Bur.1/2) et notamment sur les annexes I et II de cette note, présentant, respectivement, une large vue d'ensemble des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion tenue à Bali du 21 au 25 novembre 2011 et l'état, en septembre 2014, des mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées par la vingt-cinquième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

9. Les Bureaux ont pris acte des informations présentées.

## **A. Conclusions de la neuvième réunion des Directeurs de recherches sur l’ozone des Parties à la Convention de Vienne**

10. Le représentant du Secrétariat a appelé l’attention sur les notes du Secrétariat concernant le Fonds général d’affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d’observations systématiques au titre de la Convention de Vienne (UNEP/OzL.Conv.10/5) ainsi que sur les recommandations de la neuvième réunion des Directeurs de recherches sur l’ozone des Parties à la Convention de Vienne (UNEP/OzL.Conv.10/6).

## **B. Première réunion du Bureau de la neuvième réunion de la Conférence des Parties**

11. Prenant la parole au nom de son prédécesseur, M. Mikheil Tushishvili (Géorgie), la Présidente a indiqué que le principal objectif de la première réunion du Bureau de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne, tenue à Genève du 14 au 16 mai 2014, avait été de passer en revue les recommandations formulées par les Directeurs de recherches sur l’ozone à leur neuvième réunion. Des membres du Bureau avaient participé à la neuvième réunion des Directeurs de recherches sur l’ozone, ce qui leur avait permis de mieux comprendre les questions inscrites à l’ordre de jour de la réunion. Les recommandations avaient été classées en fonction de quatre thèmes, à savoir les besoins de recherches; l’observation systématique; l’archivage des données; et le renforcement des capacités.

12. Suite à l’examen des conclusions de la neuvième réunion des Directeurs de recherches sur l’ozone, le Bureau avait convenu de réfléchir à une proposition permettant d’améliorer le fonctionnement du Fonds général d’affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d’observations systématiques au titre de la Convention de Vienne à soumettre aux Parties pour examen. Cette proposition figurait dans un document de séance soumis aux Bureaux s’intitulant « Recommandations de la neuvième réunion des Directeurs de recherches sur l’ozone présentées par le [Président du] Bureau de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne. » Les Bureaux étaient aussi saisis d’un document de séance intitulé « Fonds général d’affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d’observations systématiques au titre de la Convention de Vienne : présenté par le [Président du] Bureau de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne. » La Présidente a invité les membres à formuler des observations sur les deux propositions.

13. En réponse à une question sur les résultats d’un examen du Fonds général d’affectation spéciale, la Secrétaire exécutive du Secrétariat de l’ozone a précisé qu’à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne, l’Organisation météorologique mondiale et le Secrétariat de l’ozone présenteraient un rapport sur toutes les activités de recherche et d’observations systématiques financées jusqu’ici. Elle a souligné que les membres du Bureau de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne avaient reconnu la nécessité d’élaborer des propositions concernant les recommandations des Directeurs de recherches et le Fonds général d’affectation spéciale afin d’assurer la poursuite des activités systématiques de recherche, de mesure et de suivi, compte tenu de leur importance fondamentale pour la compréhension de l’état de la couche d’ozone et des liens entre l’appauvrissement de celle-ci et les changements climatiques. La proposition concernant le Fonds général d’affectation spéciale prônait la mise au point d’activités à court terme bien déterminées ainsi que la planification à long terme d’activités de recherche et d’observation afin de renforcer la confiance accordée au Fonds par les Parties et d’encourager le versement de contributions à ce dernier.

14. Au sujet de la proposition concernant le Fonds général d’affectation spéciale, un membre a demandé une ventilation de la composition du petit comité directeur envisagé.

15. En réponse à une demande de clarification, la Présidente a indiqué que la mise en place du petit comité directeur n’avait pas d’incidences financières.

16. La Présidente a invité les membres à soumettre des observations sur les deux projets de proposition avant 13 heures le jour suivant. Si l’une ou l’autre des propositions faisaient l’objet d’observations, cette proposition serait soumise pour examen à la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa dixième réunion et à la vingt-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal au nom du Bureau. Si aucune observation n’était reçue sur une proposition, celle-ci serait présentée au nom de la Géorgie et de toutes les autres Parties qui souhaiteraient se joindre à elles.

#### **IV. Suite donnée aux décisions prises par la vingt-cinquième Réunion des Parties au Protocole de Montréal**

17. Présentant ce point de l'ordre du jour, la Secrétaire exécutive du Secrétariat de l'ozone a mis en évidence des aspects clés des activités entreprises comme suite aux 21 décisions adoptées par la vingt-cinquième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

18. S'agissant des décisions sur la ratification des amendements au Protocole, elle s'est félicitée que tous les amendements aient été ratifiés par l'ensemble des 197 Parties au Protocole à l'exception de l'Amendement de Beijing, qu'une Partie, la Mauritanie, devait encore ratifier.

19. Pour ce qui est de la suite à donner à la décision XXV/5 visant à promouvoir le passage à des solutions de remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone réduisant au minimum les impacts environnementaux, le Secrétariat avait regroupé les informations communiquées par les Parties sur la question dans un document d'information mis à la disposition du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa trente-quatrième réunion. Le document UNEP/OzL.Pro.26/9 présentait un récapitulatif actualisé de ces informations.

20. En outre, comme suite à la même décision, le Groupe de l'évaluation technique et économique avait établi un rapport contenant des informations actualisées sur les solutions de remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans divers secteurs et sous-secteurs ainsi qu'une évaluation de ces solutions de remplacement par rapport à divers critères. Suite à l'examen de ce rapport par le Groupe de travail à composition non limitée à sa trente-quatrième réunion, il avait été demandé au Groupe de soumettre d'autres informations. Le rapport complet du Groupe serait présenté dans un document d'information pour examen par la vingt-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

21. Le Secrétariat avait organisé, parallèlement à la trente-quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, tenue en juillet 2014, un séminaire de deux jours sur les questions de gestion des hydrofluorocarbones (HFC), au cours duquel les aspects techniques de l'élimination progressive des HFC avaient été examinés, notamment les solutions à faible potentiel de réchauffement global utilisables à la place des HFC (UNEP/OzL.Pro/Workshop.7/3).

22. Concernant la question de la reconstitution du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal, la Secrétaire exécutive a indiqué qu'il avait été demandé au Groupe de compléter les informations concernant cette question qu'il avait fournies au Groupe de travail à composition non limitée à sa trente-quatrième réunion. Le rapport complémentaire répondait aux suggestions formulées par le Groupe de travail à propos de l'évaluation des financements requis pour reconstituer le Fonds pour la période 2015-2017 et définissait les montants indicatifs des financements requis pour les exercices triennaux 2018-2020 et 2021-2023.

23. Pour ce qui est des décisions sur le non-respect du Protocole de Montréal, leur mise en œuvre a été supervisée par le Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal et le Président du Comité rendrait compte des questions qui ont été examinées à cet égard lors des cinquante-deuxième et cinquante-troisième réunions du Comité.

24. S'agissant de la réorganisation du Groupe de l'évaluation technique et économique, le Groupe et ses comités des choix techniques avaient élaboré des propositions sur la reconduction de certains membres du Groupe et de ses comités dans leurs fonctions ainsi que sur les nouvelles candidatures et nominations, pour examen à la vingt-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

25. Les Bureaux ont pris acte des informations présentées.

#### **V. Aperçu des documents de travail préparés pour la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et la vingt-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal**

26. La Secrétaire exécutive a appelé l'attention sur l'annexe III de la note du Secrétariat présentant la suite donnée aux décisions, un aperçu des documents de travail et une feuille de route pour la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et la vingt-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Conv.9/Bur.2/2-UNEP/OzL.Pro.25/Bur.1/2), qui dressait la liste des documents dont étaient saisies la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et la vingt-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, telle que disponible au 30 septembre 2014. Elle a souligné que l'annexe ne mentionnait pas un additif à la note

du Secrétariat sur les projets de décision pour examen par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et la vingt-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Conv.10/3-UNEP/OzL.Pro.26/3). Elle a aussi appelé l'attention sur les notes du Secrétariat consacrées aux avantages de la couverture des HFC au titre du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro/26/INF/5) et aux questions fréquemment posées à propos d'un projet d'amendement au Protocole de Montréal soumis par le Canada, les États-Unis d'Amérique et le Mexique (UNEP/OzL.Pro/26/INF/6) ainsi que sur un rapport d'analyse soumis par l'Union européenne à propos des moyens de faciliter l'élimination progressive au niveau mondial des HFCs (UNEP/OzL.Pro/26/INF/7).

27. Les Bureaux ont pris acte des informations présentées.

## **VI. Examen de l'ordre du jour et présentation d'une feuille de route pour la conduite de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal**

28. La Secrétaire exécutive a fourni une vue d'ensemble de l'ordre du jour et du déroulement prévu de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, notant que le segment préparatoire serait ouvert par M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en présence de Mme Ségolène Royal, la Ministre française de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

29. La représentante du Secrétariat a appelé l'attention sur les paragraphes 45 à 53 de la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa dixième réunion et de la vingt-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.10/2- UNEP/OzL.Pro.26/2), qui mettaient en lumière la nécessité pour les Parties de désigner des membres pour siéger dans les différents organes du Protocole de Montréal en 2015. S'agissant du Comité d'application, le Bangladesh, la Bosnie-Herzégovine, Cuba, l'Italie et le Maroc devraient être remplacés ou réélus pour siéger au Comité par leurs groupes régionaux respectifs, alors que le Canada, le Ghana, le Liban, la Pologne et la République dominicaine arriveraient au bout de la première année de leur mandat de deux ans en 2014 et resteraient donc membres en 2015. Après l'élection de ses nouveaux membres et la reconduction de ses anciens membres, le Comité devrait aussi choisir son Président et son Vice-Président parmi ses membres.

30. Concernant le Comité exécutif du Fonds multilatéral, conformément à son mandat, il comprenait sept membres originaires de Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal et sept membres originaires de Parties non visées à cet article. Chaque groupe de Parties était censé désigner ses candidats et communiquer leurs noms au Secrétariat pour approbation par la Réunion des Parties. Le Comité élitait ensuite parmi ses membres un président et un vice-président, qui exerçaient leurs fonctions par roulement chaque année de façon que l'un représente les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 et l'autre les Parties non visées à cet article. Les Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 désigneraient le président pour 2015 et les parties visées à cet article désigneraient le vice-président. La vingt-sixième Réunion des Parties était censée désigner les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée pour 2015, en choisissant l'un parmi les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 et l'autre parmi les Parties non visées à cet article.

31. Les mandats des membres des Bureaux de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-cinquième Réunion des Parties au Protocole de Montréal viendraient à expiration immédiatement après l'ouverture de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne. Il était prévu que les présidents des deux Bureaux seraient choisis parmi les représentants de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, les rapporteurs parmi les représentants de la région de l'Europe orientale et les trois vice-présidents de chaque Bureau parmi les représentants des trois régions restantes.

32. Pour ce qui est des questions financières et budgétaires, la Secrétaire exécutive a souligné que la reconstitution du Fonds multilatéral serait de la plus haute importance pour la Réunion des Parties. Les Parties pourraient souhaiter fournir des financements supplémentaires pour célébrer en 2015 le trentième anniversaire de la Convention de Vienne.

33. La Secrétaire exécutive a appelé l'attention sur les projets de décision approuvés par le Groupe de travail à composition non limitée à sa trente-quatrième réunion, sur deux propositions d'amendement au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.26/5 and UNEP/OzL.Pro.26/6) et sur un

document de synthèse concernant les moyens de faciliter l'élimination progressive des HFC (UNEP/OzL.Pro/26/INF/7). Une autre question importante à examiner par les Parties serait celle des dérogations pour utilisations essentielles ou pour utilisations critiques.

34. Plusieurs représentants de haut niveau avaient confirmé leur participation à la table ronde ministérielle devant se tenir le deuxième jour du segment de haut niveau, notamment les représentants de l'Argentine, du Bahreïn, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, des Maldives, de la République-Unie de Tanzanie et de l'Union européenne. La table ronde, consacrée aux principaux enjeux auxquels serait confronté le Protocole de Montréal dans la décennie à venir, visait à faire en sorte que les échanges de vues entre les représentants de haut niveau soient plus interactifs que ceux qu'on voyait habituellement durant les segments de haut niveau. En outre, les participants à la table ronde seraient invités à faire de brèves déclarations. La Secrétaire exécutive a donné des précisions sur les représentants proposés pour intervenir durant la table ronde ministérielle, notamment ceux de l'Argentine, de Bahreïn, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, des Maldives, de la Norvège, de la République-Unie de Tanzanie et de l'Union européenne. La table ronde serait animée par M. Fernando Lugris (Uruguay). Une réception, organisée conjointement par le Gouvernement français et le Secrétariat, se tiendrait dans la soirée de l'avant-dernier jour des réunions.

35. Les Bureaux ont pris acte des informations présentées.

## **VII. Questions diverses**

36. Aucune autre question n'a été examinée.

## **VIII. Adoption du rapport**

37. Les Bureaux ont convenu de charger le Secrétariat d'établir un projet de rapport à distribuer aux membres des Bureaux pour observations. Le rapport serait ensuite finalisé et présenté aux membres des Bureaux pour approbation.

## **IX. Clôture des réunions**

38. La Présidente a déclaré la clôture des réunions à 18 heures, le samedi 16 novembre 2014.

## Annexe

### Liste des participants

#### Réunion conjointe des Bureaux de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-cinquième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, Paris, dimanche 16 novembre 2014

#### Le Bureau de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne se compose des membres suivants :

- Présidente :** Mme Nino Tkhilava  
Géorgie (États d'Europe orientale)  
Chef du Département de la politique  
environnementale et des relations  
internationales  
6 Gulua St. 0114 Tbilisi, (Géorgie)  
Téléphone : +995 322 72 72 50  
Télécopie : +995 322 72 72 28  
Portable : +995 577 71 70 93  
Mél : nino.tkhilava@moe.gov.ge
- Vice-Présidents :** M. Alain Wilmart  
Belgique (États d'Europe occidentale et  
autres États)  
Conseiller/Direction générale  
Environnement  
Politiques en matière de couche d'ozone  
et de gaz fluorés. Département des  
changements climatiques  
Service public fédéral, Santé publique,  
sécurité de la chaîne alimentaire et  
environnement  
Bruxelles B-1060 (Belgique)  
Téléphone : +32 2 524 95 43  
Portable : +32 473 338 365  
Télécopie : +32 2 524 96 01  
Mél :  
alain.wilmart@environment.belgium.be
- Rapporteur :** Mme Bitul Zulhasni  
Indonésie (États d'Asie et du Pacifique)  
Head of the ODS Control Division  
Directorate of Climate Change Mitigation and Atmospheric Function Preservation  
Ministry of Environment  
Jl. D.I Pandjaitan No. 24  
Jakarta Timur 13410  
République d'Indonésie  
Téléphone : (+62 21) 859 02521  
Télécopie : (+62 21) 851 7164  
Mél : bitul.zulhasni@me.com, bitoel2014@gmail.com
- M. John C.E. Sandy  
Trinité-et-Tobago (États d'Amérique latine  
et des Caraïbes)  
Ambassadeur et des Représentant  
permanent de la République de Trinité-et-  
Tobago auprès de l'Office des Nations  
Unies à Genève et de l'Organisation  
mondiale du commerce  
Mél : sandyj@tperm-mission.ch
- M. Ezzat Lewis Hannalla Agaiby  
Égypte (États d'Afrique)  
Conseiller principal  
Service national de l'ozone  
Agence égyptienne de l'environnement  
30 Misr Helwan El Zirae Road - Maadi  
11728 Le Caire (Egypte)  
Téléphone : (+20 1) 222 181 424,  
(202) 252 56490  
Télécopie : (+20 2) 817 6390  
Mél : ozone.egypt@gmail.com,  
eztlws@gmail.com, eztlws@yahoo.com,  
nou@eeaa.gov.eg

#### Le Bureau de la vingt-cinquième Réunion des Parties au Protocole de Montréal se compose des membres suivants :

- Président :** M. Oleksandr Nastasenکو  
Ukraine (États d'Europe orientale)  
Vice-Ministre – Chef de cabinet  
Ministère de l'écologie et des ressources naturelles  
Ukraine  
Mél : gvgss@yahoo.com

**Vice-Présidents :** M. Joseph Sakala  
Zambie (États d'Afrique)  
Directeur général  
Zambia Environmental Management Agency  
Boîte postale 35131  
Lusaka 10101 (Zambie)  
Téléphone : +260 211 254023  
Télécopie : +260 211 254164  
Mél : jsakala@zema.org.zm, joesaks@icloud.com

M. Italo Córdova  
El Salvador (États d'Amérique latine et des Caraïbes)  
Coordinador Oficina Protección del Ozono  
Dirección General Saneamiento Ambiental  
Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales  
Calle y Colonia las Mercedes, Kilómetro 5 1/2, Carretera a Santa Tecla  
Edificio 2 Marn  
San Salvador (El Salvador)  
Téléphone : (+503) 2131 9960  
Télécopie : (+503) 2231 9730  
Mél : icordova@marn.gob.sv

M. Malcolm McKee  
Nouvelle-Zélande (États d'Europe occidentale  
et autres États)  
Director Stewardship  
Ministry of Environment  
Nouvelle-Zélande  
Mél : malcolm.mckee@mfe.govt.nz

**Rapporteur :** Mme Ella S. Deocadiz  
Philippines (États d'Asie et du Pacifique)  
Programme Manager and National Ozone Officer  
Philippine Ozone Desk  
Environmental Management Bureau  
Department of Environment and Natural Resources  
Visayas Avenue, Diliman  
Quezon City, 1101  
Philippines  
Téléphone : (+63 2) 426 4340  
Télécopie : (+63 2) 426 4332  
Mél : elladeocadiz@gmail.com, ella\_deocadiz@emb.gov.ph

---